



Association Solidarité Famille

ASF - 108 bis Avenue Pasteur 10000 TROYES - Tél 07.82.51.84.64

contact@asfamille.fr - www.asfamille.fr

Formulaire donateurs particuliers (personnes physiques)

Notre association vise principalement à soutenir les familles par des bourses de scolarité et les établissements scolaires proposant une instruction de qualité. Le montant des aides que nous pouvons attribuer dépend de la situation des familles et des écoles soutenues, mais surtout de la générosité des donateurs.

Un reçu fiscal vous sera systématiquement adressé. Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du CGI).

Pour les dons effectués entre janvier et juillet, le reçu fiscal vous sera adressé courant septembre. En cas de dons multiples sur cet intervalle, un seul reçu fiscal vous sera adressé, récapitulant l'ensemble des versements effectués pendant cette période.

Pour les dons effectués entre août et décembre, le reçu fiscal vous sera adressé courant février. En cas de dons multiples sur cet intervalle, un seul reçu fiscal vous sera adressé, récapitulant l'ensemble des versements effectués pendant cette période. Seuls les dons effectués avant le 31 décembre sont pris en compte au titre de l'année considérée.

Pour les entreprises donatrices et mécènes (personnes morales), un formulaire distinct est à utiliser, vous pouvez le télécharger sur notre site internet.

Les dons par virement sont à effectuer sur le compte suivant : FR76 3000 4008 7500 0104 1919 025 – Association Solidarité Famille (indiquer SVP la mention « don » et vos nom et prénom sur le libellé du virement)

Nous vous adressons tous nos remerciements pour l'aide que vous apportez à notre association !

Coordonnées donateur :

Civilité :	Nom :
Prénom :	Année de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Profession ou secteur d'activité :	

Engagement de don :

Montant de l'engagement pour l'année scolaire 20..... - 20..... :€

Mode de règlement : ☐ par virement ☐ par chèque à l'ordre de : Association Solidarité Famille

Modalités de versement :

- ☐ Un versement unique de la totalité, prévu/effectué le/...../.....
- ☐ versements mensuels de€
- ☐ versements de€ aux échéances suivantes :

Fait à le Signature :